



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

FÉDÉRATION BÉNINOISE DE FOOTBALL

ASSOCIATION NATIONALE RÉGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° 95/038/MISAT/DC/DAI/SAAP ASSOC

## COMMUNIQUE

### **EXAMEN DES AGENTS DE JOUEURS FIFA – SESSION DU 20 SEPTEMBRE 2023**

La Fédération Béninoise de Football (FBF) informe toutes les personnes intéressées par l'examen des Agents de joueurs FIFA, que la 2<sup>ème</sup> fenêtre de dépôt des candidatures en ligne s'ouvre le 1<sup>er</sup> mai 2023 et prendra fin le 31 juillet 2023 pour la session d'examen prévue le 20 septembre 2023.

En effet, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a adopté un nouveau règlement sur les Agents de Joueurs FIFA le 16 décembre 2022, entré en vigueur depuis le 31 juillet 2023. Ce nouveau règlement abroge celui sur la Collaboration des intermédiaires sur la base duquel le Bénin avait en son temps lancé un appel à candidature auquel une seule personne avait répondu.

Il est à préciser que l'examen des Agents de Joueurs FIFA est entièrement organisé et contrôlé par la FIFA. La Fédération Béninoise de Football (FBF) comme toutes les autres Associations Membres ne joue qu'un rôle de relai d'information.

#### Conditions d'inscription et de déroulement de l'examen

<b>Date de dépôt de la demande de candidature</b>	<b>1<sup>er</sup> mai 2023</b>	Le dépôt de la demande de candidature s'effectue uniquement sur la plateforme Agents FIFA, <a href="https://agents.fifa.com">https://agents.fifa.com</a> en suivant les instructions. Le postulant devra déposer une demande complète de licence via la plateforme <a href="https://agents.fifa.com">https://agents.fifa.com</a> et ce, conformément aux critères d'éligibilité prévus par le règlement sur les Agents de Joueurs FIFA.
<b>Date de clôture</b>	<b>31 juillet 2023</b>	
<b>Date de l'examen</b>	<b>20 septembre 2023</b>	
<b>Conditions de participation à l'examen</b>	Le candidat doit satisfaire aux critères d'éligibilité, (article 5 du règlement sur les Agents de la FIFA disponible sur la plateforme de la FIFA). L'Association Membre peut exiger du candidat le paiement des frais d'examen ayant pour seul objectif de couvrir les frais d'organisation et de tenue de l'examen. Le paiement de ces frais conditionne le passage de l'examen. L'examen consiste en un questionnaire à choix multiples élaboré par la FIFA et vise à vérifier les connaissances du candidat en matière de réglementation du football, tel qu'indiqué dans la circulaire pertinente.	
<b>Frais d'examen</b>	Les frais d'examen s'élèvent à deux cents mille (200000) FCFA. Le montant sera payé à la Banque <b>BSIC BENIN</b> dans le compte intitulé : <b>RECETTES CHAMPIONNATS FBF – BJ107 01103 000374350116 51</b> . Le candidat devra se munir du récépissé du versement des droits le jour de l'examen.	
<b>Matériel de l'examen</b>	Avant d'arriver sur le site de l'examen, chaque candidat approuvé par la FIFA doit veiller à avoir en sa possession : a- Une pièce d'identité (avec photo) officiellement reconnue et en cours de validité, utilisée pour la procédure de demande de licence sur la plateforme ; b- Un appareil compatible avec la plateforme (ordinateur portable) ; c- Une connexion internet ; d- la preuve de paiement des frais d'examen, conformément aux informations fournies sur la plateforme.  Le candidat confirmé devra avoir un appareil compatible (ordinateur portable) avec la plateforme et une borne Wifi pour la connexion à internet. L'appareil utilisé par un candidat confirmé pour passer l'examen doit être doté d'un système d'exploitation compatible avec	

	<p>les caractéristiques techniques de la plateforme de l'examen. Le téléphone n'est pas admis pour l'examen.</p> <p>Il appartient à chaque candidat approuvé et candidat confirmé de veiller à ce que son appareil et sa borne Wifi soient compatibles avec les caractéristiques techniques de la plateforme de l'examen, d'une part, et s'assurer que sa batterie est suffisamment chargée pour toute la durée de la session d'examen, d'autre part.</p> <p>La compatibilité avec les caractéristiques techniques doit être vérifiée en utilisant la plateforme et/ou en passant l'examen blanc avant d'arriver sur le site d'examen. Chaque candidat est invité à aller sur sa page ou sur son compte pour lancer des essais ou tests en cliquant sur l'onglet « lancer l'examen blanc ».</p> <p>Un candidat confirmé dont l'appareil et/ou la borne wifi n'est pas compatible avec les caractéristiques techniques de la plateforme et/ou de l'examen, ou subit un dysfonctionnement technique est exclu de l'examen par l'administrateur de l'Association Membre. Une telle décision est définitive et sans appel.</p>
<p><b>Déroulement de l'examen</b></p>	<p>Les épreuves se déroulent en ligne sur la plateforme Agents FIFA et seront constituées d'une série de 20 questions à choix multiples (QCM).</p> <p>Les résultats seront communiqués aux candidats sept (07) jours après la date de l'examen.</p>

**NB.** Le lieu de l'examen sera communiqué ultérieurement par la FIFA aux candidats sur la plateforme agents FIFA conformément aux Règles de l'examen.

Fait à Porto-Novo, le 28 avril 2023



**Le Secrétaire Général**

**Claude PAQUI**